FNEC FP FO
SNFOLC
Syndicat national Force Ouvrière des Lycées et Collèges

Communiqué | 16 novembre 2026

AED

CONTRE LA PRÉCARITE ET LE MÉPRIS DE L'ADMINISTRATION, POUR LES REVENDICATIONS, L'HEURE EST AU RAPPORT DE FORCE, PAR LA MOBILISATION, PAR LE VOTE FO AUX ÉLECTIONS !

Le 5 novembre, les Assistants d'Éducation (AED) étaient nombreux en grève et dans les manifestations, à l'appel des confédérations, pour l'augmentation des salaires, pour l'amélioration de leurs conditions de travail, pour les services publics, etc. Ils partagent la colère et les revendications des lycéens mobilisés depuis fin septembre, la colère des étudiants, des enseignants et autres personnels de l'Éducation nationale qui les ont rejoints, des travailleurs qui ont manifesté par centaines de milliers les 17, 24, 31 octobre, puis les 5 et 7 novembre. Comme eux, ils cherchent à réunir les conditions du rapport de force pour bloquer les mesures d'austérité gouvernementales et gagner sur les revendications. Le SNFOLC est à leurs côtés.

POUR UNE GRILLE NATIONALE DE RÉMUNERATION ET L'AUGMENTATION DES SALAIRES !

Avec un salaire au plus bas de l'indice majoré (366 en CDD et 375 en CDI), les AED subissent de plein fouet, comme l'ensemble des fonctionnaires et des millions d'autres salariés, la hausse du carburant, l'inflation des matières premières sans aucune perspective d'évolution salariale.

Rappelons qu'à l'heure actuelle un AED à temps plein (soit 41h de présence dans un établissement) gagne un peu moins ou à peine plus que le SMIC avec un salaire de 1 449,68 € net en CDD et de 1 485,33 € net pour un CDI (le SMIC net mensuel s'élève aujourd'hui à 1 477,93 € pour 35h par semaine).

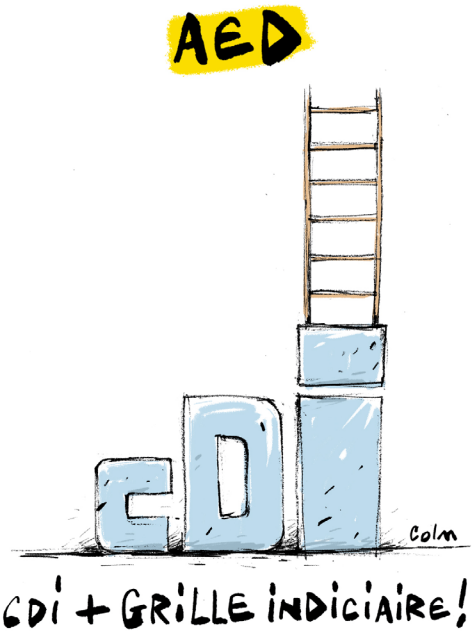
L'an dernier, en Novembre 2025, le Ministère a demandé aux académies, de travailler avec les organisations syndicales à l'élaboration d'une grille d'avancement ouvrant la possibilité d'une augmentation de la rémunération, dans le cadre du décret n° 2022-1140 du 9 août 2022 modifiant le décret du 6 juin 2003 sur les conditions de recrutement et d'emploi des AED, et prévoyant à l'article 7 que la rémunération des AED en CDI fasse *« l'objet d'un réexamen au moins tous les trois ans au vu des résultats de l'entretien professionnel (...) »*.
Puis au CSA ministériel de mars 2026, l'administration annonçait finalement geler la mise en œuvre de la grille d'avancement des AED en CDI et n'abonder aucune ligne budgétaire pour le mettre en place dans les Académies. Cette décision a soulevé la colère dans de nombreuses Vies Scolaires et les AED ont répondu nombreux à l'appel de l'intersyndicale nationale de l'Éducation (dont la FNEC FP-FO) à la grève et aux manifestations le 2 juin pour faire entendre leurs revendications.

Ce ne sont certainement pas les annonces du Premier Ministre Lecornu, lundi 9 novembre, lors de sa conférence sociale sur le pouvoir d'achat, d'une augmentation du SMIC de 1,6 % en décembre, soit 1 502 € net mensuel (à peine 25 € en plus par mois), qui vont leur donner satisfaction.

► **Le SNFOLC revendique une grille de rémunération nationale et l'augmentation immédiate des salaires ; la prise en charge des frais de déplacement et de repas dans les établissements ; le versement de l'indemnité REP/REP+ au niveau de celle des autres agents et la rétroactivité de son paiement à la date de signature des contrats !**

POUR LE 100 % SÉCU ET UNE VRAIE PROTECTION EN MATIÈRE DE SANTÉ. NON A LA PSC !

Depuis la rentrée, dans plusieurs académies, les AED rencontrent des problèmes de signature de contrat, des problèmes d'accès aux communications officielles via Convergence et surtout, à cause de la PSC, des problèmes de mutuelle.



FNEC FP FO
SNFOLC
siège national

6-8 rue Gaston Lauriau - 93513 Montreuil-sous-Bois Cedex
Tél. : 01 56 93 22 44
snfolc.national@fo-fnecfp.fr

@SNFOLC_national
Site internet du SNFOLC
www.fo-snfolc.fr

Partout en France des AED se trouvent en effet contraints d'avancer leurs frais médicaux ou pire à ne pas se soigner parce qu'ils ne peuvent pas payer !

Cette situation résulte du fait que la MGEN a radié systématiquement tous les AED dont le contrat se termine au 31 août sans prendre en compte ceux qui allaient signer un nouveau contrat. C'est une des nombreuses conséquences néfastes de la mise en place à marche forcée de la PSC qui est avant tout une attaque contre la sécurité sociale.

Et quand les contractuels en CDD découvrant le problème interrogent l'administration, on leur répond qu'ils ne sont pas la priorité. Pas la priorité quand on n'a pas les moyens de se soigner d'urgence et que notre revenu ne nous permet pas de faire sans mutuelle ?! Pas la priorité quand on a des enfants et qu'ils ne sont plus couverts par la MGEN ?! Pas la priorité alors que le moindre arrêt maladie dans une Vie Scolaire peut entraîner la désorganisation de l'établissement ?!

C'est un scandale ! La violence est morale, financière et institutionnelle ! Le SNFOLC n'accepte pas et soutient tous les AED qui veulent faire respecter leurs droits !

► Avec la FNEC FP-FO, le SNFOLC exige la dénonciation de l'accord PSC et sa renégociation sur la base de la liberté d'adhésion à la complémentaire, garantissant le couplage santé-prévoyance, la solidarité entre agents, le même panier de soins pour tous sans système d'options ou de surcotisation !

CONTRE LA CÉDÉISATION AU RABAIS, POUR UN VRAI STATUT DE LA FONCTION PUBLIQUE !

Comme les autres contractuels, les AED sont précarisés. L'article L. 916-1 du Code de l'éducation prévoit que l'État peut conclure un CDI avec une personne ayant exercé pendant six ans en qualité d'AED en vue de poursuivre sa mission.

Dans les faits, nombre d'AED se voient contraints d'enchaîner 6 contrats d'un an pour avoir accès au CDI alors que le cadre de gestion des personnels exerçant les missions d'assistants d'éducation (AED) publié au bulletin officiel n° 38 du 9 octobre 2025 ouvre la possibilité de signer des contrats de 2 ou 3 ans en indiquant : *« Les AED sont recrutés par le chef d'établissement de l'EPLE sur des contrats d'une durée correspondant au besoin à pourvoir et ne pouvant être supérieure à trois ans, renouvelables dans la limite d'une période d'engagement totale de six ans. En cas d'embauche d'un ressortissant étranger, la durée du contrat n'a pas à être bornée par la date d'expiration du titre de séjour en cours[2]. ».*
Les AED ont le sentiment d'être les oubliés de l'institution, ça suffit !

► Le SNFOLC revendique un statut pour les AED, l'intégration dans un corps de la Fonction publique ; l'abrogation de la circulaire du 17 septembre 2025 « cadre de gestion des AED » qui réduit les droits des AED en CDI ; l'accès au CDI selon des règles nationales pour les AED qui le souhaitent !

CONTRE LES SUPPRESSIONS DE POSTES, LA SURCHARGE DE TÂCHES, L'INCLUSION FORCÉE…

Comme les autres personnels, les AED sont en bute aux suppressions de postes et aux dégâts de l'inclusion à tout prix. Les AED sont en première ligne, avec les AESH, pour gérer les élèves à besoins particuliers. Les temps hors classe deviennent des moments très compliqués à gérer entre le collectif et les individualités des élèves qui ont besoin de soins en institution spécialisée. Comme beaucoup d'autres personnels, ils sont montés le 5 novembre à Paris au rassemblement organisé par la FNEC FP FO près du ministère, pour dire *« Non à l'inclusion à n'importe quel prix ! »*
Les suppressions de postes, l'institutionnalisation des temps partiels et de la précarisation forcée créent des tensions au sein des équipes et épuisent les AED.
La multiplication des engagements sur des missions particulières telles que la lutte contre le harcèlement ou le suivi des élèves à besoins particuliers, en lien avec les CPE à qui on demande d'assurer ces missions supplémentaires, vient s'ajouter à des journées déjà chargées !
C'est cela le quotidien professionnel des AED ! Et malgré leur dévouement et leur rôle indispensable dans les établissements, ils ne récoltent que le mépris d'une administration dont les représentants n'hésitent pas à dire que *« pour être AED, il faut vraiment manquer d'ambition »*… Inacceptable !

► Le SNFOLC revendique l'augmentation du nombre de postes de surveillants, le recrutement et la création des postes de surveillants nécessaires ; aucun licenciement d'AED ni d'assistants ou d'assistantes pédagogiques ; le renouvellement automatique des contrats dès juin ; le rétablissement d'un temps de travail à 28 heures hebdomadaires pour un temps complet.



Face à un gouvernement ébranlé et fragilisé par le mouvement social en cours, déclenché par les lycéens et les étudiants, le SNFOLC, avec la FNEC FP-FO, appelle les personnels (enseignants, CPE, AED, AESH, Psy-EN etc.) à participer massivement à toutes les mobilisations en cours et à mettre en débat la grève et sa reconduction jusqu'à satisfaction des revendications !

De même, avec la FNEC FP-FO, le SNFOLC invite tous les AED qui veulent en finir avec la précarité, avec le mépris de l'administration, et peser dans le rapport de force pour faire aboutir leurs revendications, à se saisir des élections professionnelles en votant du 3 au 10 décembre 2026 pour la FNEC FP-FO et ses syndicats.



FNEC FP FO SNFOLC siège national
6-8 rue Gaston Lauriau - 93513 Montreuil-sous-Bois Cedex
Tél. : 01 56 93 22 44
snfolc.national@fo-fnecfp.fr
@SNFOLC_national
Site internet du SNFOLC
www.fo-snfolc.fr